

REVISION N° 2
Approbation - 2019

SAINT-ROMAIN-AU-MONT-D'OR

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES C.5.1.1



C.5.1.1 Informations complémentaires

Saint Romain au Mont d'Or

- **CAVITÉ** : Relatif aux sites recélant des cavités souterraines :

(Article L56 3-6 du code de l'environnement)

**Communauté Urbaine de Lyon
Direction de l'Eau - Unité Galeries
117 boulevard Vivier Merle
69003 LYON**

 **04.26.99.32.02**

NOTA :

Pour une création ou une modification d'une construction située dans un **site de cavités souterraines** le demandeur devra se mettre en relation avec l'unité galeries de la Direction de l'Eau afin de rendre les conditions d'exécution des travaux possible au regard des risques d'effondrement du sol ou de destruction des galeries de captage et de leurs exutoires pour ne pas entraver la circulation des eaux souterraines qui pourrait entraîner des désordres dans la structure des bâtiments, des voiries publiques et fragiliser la tenue des sols et des sous-sols

- **TUNNEL** : Périmètres relatifs aux tunnels :

- Périmètre de tirs de mines importants du tunnel SNCF de la Pélonnière qui se trouve sur Collonges au Mont d'Or.

**SNCF Direction de Lyon
Agence Régionale Immobilière
10 Cours de Verdun
69286 LYON CEDEX 02**

 **04.72.40.31.00**

NOTA : La SNCF demande à être consultée pour tout permis situé au dessus du tunnel, et pour tout permis nécessitant des tirs de mines dans les périmètres réglementés.

Les autres services demandent à être informés en cas de permis de construire au dessus du tunnel.

C.5.1.1 Informations complémentaires

Saint Romain au Mont d'Or

NOTICE DE PRESENTATION DES ZONES DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTIONS ARCHEOLOGIQUES

L'article L.522-5 du Code du patrimoine prévoit que dans le cadre de l'établissement de la Carte archéologique, l'État peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

A ce titre, ont été définies sur la commune de Saint-Romain-au-Mont d'Or, deux zones dont les délimitations s'appuient sur le passé archéologique de la commune, et sur le potentiel de l'urbanisation. Les zones ainsi délimitées sont les suivantes :

Zone 1 : Aqueduc du Mont d'Or

il s'agit de l'un des quatre aqueducs approvisionnant Lyon en eau dans l'Antiquité. Long de 26 km, il est un ouvrage essentiellement souterrain. Cet important ouvrage hydraulique antique traverse le territoire de la commune sur une longueur d'environ 3,5 km.

Zone 2 : Bourg

Eglise et cimetière du Moyen Âge. L'église est citée au XIIe siècle sous le nom de Saint-Romain-de-Couzon. L'édifice est en partie conservé. L'abside date du XIIe siècle, les chapelles latérales et les vitraux du XVe siècle, mais la nef a été reconstruite au XVIIIe siècle. L'ensemble est inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1926. Village médiéval. Château de la Bessée du XVe siècle. Le château-fort de la Bessée, construit aux XIV-XVe siècles, est encore en partie en élévation malgré des transformations. Il subsiste le porche, surmonté de mâchicoulis et de meurtrières, ainsi que des tours tronquée. Il est lui aussi inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1926. Maisons de XV-XVIèmes siècles Une grande partie du bâti de la commune conserve des éléments des XIV-XVe siècles. Et récemment (1997), les fouilles archéologiques effectuées à l'emplacement de la ZAC du Nouveau Bourg, ont mis au jour une portion de quartier daté du XV au XVIIe siècle, avec des bâtiments et une ruelle, et une importante série d'objets usuels (poterie, verrerie, métal, monnaies). Le territoire de Saint-Romain aurait d'abord appartenu aux Chanoines-Comtes de Lyon. En 1584, la seigneurie passe à la famille Coppret. Au XVIIe siècle, elle appartient à la famille Murard. A cette époque, le temple protestant d'Oullins est transféré à Saint-Romain. Il fut démoli à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes.

**Annexe à l'arrêté modificatif N° DRAC SRA 2016_04_28_010
(Arrêté modifié : N° 05-245 du 26 mai 2005)**